

Image not found or type unknown



Garder nom d'usage ex mari lors conclusion PACS

Par **abcdefghijklm216**, le **01/03/2013** à **11:38**

Bonjour, Une question sur le PACS : une femme divorcée depuis 6 ans et utilisant le nom d'usage de son ex-mari au quotidien, nom d'usage inscrit sur la carte d'identité : peut-elle garder ce nom d'usage si elle se Pacse avec son concubin notoire ?

Il a été notifié dans la convention de divorce que cette femme pouvait garder le nom de son ex-mari, sans autre précision.

Merci de vos réponses.